

COMPTE-RENDU ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10 DECEMBRE 2022

Salle Beausoleil à Grimaud
de 9h à 13h

Après avoir remercié **Alain Benedetto, maire de Grimaud**, pour la mise à notre disposition de la salle Beausoleil, **Jean-Michel Couve, Président de l'association**, a tenu, au nom de toute l'équipe de MDD à excuser **Carole Blion** de son absence due à un surcroît de travail ainsi qu'à des problèmes de santé de son époux.

Il l'a chaleureusement remercié pour son travail de préparation de cette Assemblée Générale et son implication sans faille depuis le début de notre projet.

Il a tenu, aussi, à saluer la gratuité d'honoraires de son cabinet pour l'année 2021, en raison des contraintes sanitaires et des événements électoraux qui ont paralysé notre fonctionnement.

Il a également remercié les **membres du Groupe/Action de l'association** ainsi que **Nadia**, son ancienne attachée parlementaire, pour son aide au travail de mise en pages de la brochure « **Données scientifiques fondant la candidature du territoire varois Maures-Estérel au Label UNESCO-GEOPARK** », ainsi que son aide permanente, pour la réactualisation du site Internet de l'association **www.maures-deveoppement.fr**

Enfin, il remercie les participants de leurs présences et salue particulièrement :

- ✓ **Madame Christine Amrane**, Conseillère départementale, Maire de Collobrières et Présidente du Syndicat Mixte du Massif des Maures.
- ✓ **Madame Martine Arenas**, Conseillère départementale, Adjointe au Maire de Puget sur Argens et Vice-Présidente d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

Toutes les deux mandatées par **Monsieur Jean-Louis Masson, Président du Conseil Départemental du Var**, afin de le représenter.

- ✓ **Monsieur Philippe Duparchy**, Secrétaire Général de « Forêts modèles de Provence ».
- ✓ **Monsieur Jean-Daniel Tavé**, Président du Syndicat des bouchers, charcutiers, traiteurs du Var.
- ✓ **Monsieur Stephen Giner**, géomorphologue, paléontologue, archéologue et membre du Conseil d'orientation scientifique et culturel de MDD (le COSC) ainsi que

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

- Madame Laurence Lassale, guide, qui l'accompagne dans le massif de l'Estérel pour les recherches paléontologiques et géologiques.**
- ✓ **Monsieur Pierre Laville, ingénieur géologue, ancien du BRGM et président de l'association « les Amis de la presqu'île de Giens ».**

1^{ère} PARTIE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Rapport d'activités et bilan financier 2021 :

A. Rapport d'activités / 2021 (cf article de Var Matin de 12/2021)

Elles auront été fortement contraintes et ralenties par les effets de la pandémie Covid et par les campagnes pour les élections départementales et régionales.

Dans ces conditions et comme l'année précédente, les opérations de communication et de promotion de notre projet n'ont pas pu se dérouler comme prévu.

En conséquence de quoi, certaines recettes prévisionnelles n'auront pas été encaissées.

Toutefois, nous aurons enregistré une avancée importante : la communication par le Conseil d'orientation scientifique et culturel du rapport :

« Données scientifiques fondant la candidature du territoire Maures-Estérel au label UNESCO – GEOPARK »

Ce document fondé sur les travaux et recherches des experts scientifiques constitue la base argumentaire de notre projet de candidature au label.

Il se compose d'une présentation générale du projet (motivations, objectifs, éléments constitutifs de notre dossier) et de 3 annexes descriptives des particularités géologiques, paléontologiques et minéralogiques du territoire Maures-Estérel. (le 4ème volet concernant les richesses archéologiques est, encore actuellement, en cours de rédaction).-Pour en prendre connaissance, comme nous l'avons indiqué aux adhérents et aux participants à nos actions :

- ✓ Rejoignez le site « www.maures-developpement.fr »
- ✓ Dès la page d'accueil, cliquez sur le titre du rapport
- ✓ Puis sur « présentation générale et argumentaire » et sur chacune des 3 annexes

Juin 2021

Publication d'un article de Var Matin, une pleine page dans la rubrique Var Estérel
« GÉOPARK- UNESCO : encore un pas à accomplir »

23 Octobre 2021

Réunion du Groupe/Action chez Y. Establet au Luc

Débats sur le rapport scientifique et proposition d'Assemblée générale extraordinaire pour des modifications de statuts de l'association (Changement de siège social, autorisation d'organiser si nécessaire des AG par visioconférence...)

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

Cette AGE devra être suivie d'une AGO prévoyant :

Bilans d'activités et financier 2020

Modifications du bureau

Perspectives 2022

Echanges sur les conséquences des graves incendies dans le massif des Maures en août dernier.

Positionnement unanime des membres du Groupe/Action en faveur d'une politique nouvelle d'aménagement du massif avec relance des activités sylvo-agro-pastorales (reprise du compte-rendu du « Comité de pilotage de la reconstitution écologique du massif des Maures » (octobre 2003)).

Proposition d'organiser un Forum en début 2022 sur le thème du dernier rapport scientifique.

15 Novembre 2021

- Réunion du groupe Action à la salle des fêtes à la Garde-Freinet:

- Décision de diffusion aux adhérents des 2 rapports:

- « Obtenir un label de l'UNESCO, une opportunité exceptionnelle pour le département ».

- « Données scientifiques fondant la candidature du territoire Maures-Estérel au label UNESCO-GÉOPARK »

(Correction d'une erreur : la commune de Tanneron n'est pas dans l'Agglomération Esterel-Côte d'Azur mais dans le « Pays de Fayence »)

- Informations et précisions quant à l'AG mixte prévue le 18 décembre. Elle aurait pu se tenir en visio-conférence mais nos statuts actuels ne le permettant pas, elle se déroulera en « présentiel » Salle Beausoleil à Grimaud (cf invitation et appel à cotisations 2022)

- Présentation puis échanges sur un projet de diaporama de sensibilisation des élus par S Giner Evocation du prochain forum et de la carte de vœux 2022 de MDD

18 Décembre 2021 : Assemblée générale mixte

- **Assemblée générale extraordinaire** : réforme des statuts (nouveau siège social à la Garde Freinet, possibilité de tenir des A.G. et C.A. en visio-conférences, augmentation du nombre de Vice-présidents).

- **Assemblée générale ordinaire**: au cours de laquelle il a été abordé

Le rapport d'activités et le bilan financier 2020 approuvés à l'unanimité – quitus donné aux administrateurs

Le rapport d'activités et la situation financière 2021

Les perspectives et orientations 2022

Les modifications de la composition du bureau (approuvées à l'unanimité)

- Président : Jean-Michel COUVE

- Vice-présidents: Bernard MIGNUCCI, Jean-Louis BANÈS, Yvette ESTABLET, Marie FRANQUEZA.

- Secrétaire : Guy CAPPE

- Secrétaire adjoint : Georges TAILLADE

- Trésorière : Annick PELLERIN

Personne ne demandant la parole, il est proposé de passer au vote pour l'adoption du rapport d'activités

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport d'activités

B. Rapport financier / 2021

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

Les comptes de l'année 2021 ont été préparés par le cabinet d'expertise comptable de l'association, et sont annexés au présent rapport. Une attestation de présentation des comptes annuels est également jointe aux documents obligatoires.

Le total du bilan ressort à 18.751€, et l'année 2021 se solde par un résultat bénéficiaire de 1.148€.

Une analyse précise du compte de résultat ainsi que du bilan sont présentés par le Président. Un rappel est fait concernant les cotisations de l'année 2021 (dont certaines ont été réglées l'année précédente) ainsi que les dons. Il est également signalé le sort de la subvention accordée par la Région en 2019 et sa demande de prorogation ainsi que les obligations liées à son obtention. .

Après avoir présenté les comptes annuels de l'exercice 2021, il est proposé de passer au vote pour leur adoption.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le rapport financier de l'année 2021

Il est proposé également de voter sur l'affectation suivante :

Résultat de l'exercice + 1.148€

En totalité en compte "report à nouveau" qui s'élèverait ainsi à 2.011€

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité cette affectation

Rapport d'activités et situation financière 2022 :

A. Rapport d'activités

Lors de l'assemblée générale du 18/12/2021, nous avons tracé comme perspectives de renforcer nos contacts avec les élus et le monde de l'entreprise.

Mais encore une fois, les circonstances n'ont pas favorisé nos démarches.

Les crises covid ont récidivé et surtout les échéances présidentielles et législatives n'ont pas permis les rencontres et les réunions publiques que nous avons souhaitées.

Nous avons, toutefois, beaucoup travaillé à reformater et actualiser le rapport scientifique du COSC « Données scientifiques fondant la candidature du territoire Maures-Estérel au label UNESCO-GEOPARK »

En effet, il aura fallu en particulier, y apporter des précisions quant à la participation déterminante de nos partenaires scientifiques, modifier la mise en page de certains textes et corriger certaines cartes, du fait de l'intégration de la commune de Tanneron dans le cœur du Géoparc.

Nous tenons à remercier Pierre Laville, Stephen Giner et mon ancienne assistante parlementaire Nadia, pour cet important travail de cartographie.

- **Le 21/02/2022 rencontre avec François de Canson :**

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

Notre groupe composé de Pierre Laville, Bernard Mignucci et Jean-Michel Couve, a eu l'occasion de présenter à François De Canson, sa collaboratrice et Christine Amrane (Maire de Collobrières, Conseillère départementale et responsable de la Charte forestière du massif des Maures), le rapport du COSC.

Le Président de la Région ayant publié, fin 2021, son projet de créer un 10^{ième} PNR (le PNR des Maures), nous avons précisé à F. de Canson en quoi ce projet n'était pas exclusif de notre candidature au label UNESCO.

Il nous a assuré de son intérêt pour le dossier de candidature et s'est même engagé à le porter. Sur notre proposition, il a accepté de réunir les élus varois concernés et de lier les deux projets, PNR et UG, en invitant les élus départementaux à cette réunion.

- **11/07/2022 : réunion du groupe/Action au Cannet des Maures**

- Explications sur les causes du report du Forum, programmé pour le 14/05, à novembre 2021.

- Compte-rendu de la rencontre avec F. de Canson.

- Intégration de Tanneron au Cœur du Géoparc : pour cela réviser les cartes en modifiant les périmètres du « Cœur » et des « Portes ».

- Nécessité de l'édition et de la diffusion d'un document synthétique promouvant notre projet ainsi que d'une reprise d'une campagne de presse (le Forum devra en être l'occasion).

- rappel des conditions d'obtention de la subvention de 20.000€ de la Région et nécessité d'abonder nos recettes pour en respecter les termes.

- Report des opérations/contacts avec d'autres associations.

- **09/11/2022 : Réunion du Groupe/Action au Cannet des Maures :**

- Accueil d'un nouveau membre : Gilbert Marino (St Tropez)

- Depuis juillet, priorité a été donnée à l'actualisation et au reformatage du rapport scientifique du COSC et à la réalisation d'un nouveau flyer actualisant le nouveau périmètre Maures-Estérel et incluant la commune de Tanneron dans le « Cœur du Géoparc ».

- Présentation des 100 nouveaux flyers et des 50 brochures éditées pour matérialiser ce rapport scientifique (leurs 50 clés USB nous seront remises plus tard).

A.Pellerin demande que soit rajoutée sur la brochure la mention «copyright ».

- Accord de chaque membre du groupe pour diffuser ces supports à des personnes bien ciblées en nous en communiquant la liste.

- Préparation de l'AG ordinaire + réunion publique du 10/12 prochain : elle se tiendra à la salle Beausoleil à Grimaud à partir de 9h.

Ordre du jour prévu : 9h-10h30/ AGO :

- * Bilan d'activités et financier 2021.

- * Activités et situation financière 2022.

- * Propositions d'actions 2023.

- 10h30-11h/ Pause-collation

- 11h- 13h/ En présence des experts scientifiques du COSC, débat sur le thème :

«Le label UNESCO-GÉOPARK,

un label à portée de notre territoire, un label gagnant pour notre territoire » .

- Que signifie et représente ce label de l'UNESCO ?

- En quoi notre territoire répond aux critères de l'UNESCO ?

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

- Quelles retombées et richesses attendre de ce label pour notre territoire ?

Depuis cette réunion, il a été décidé d'informer aussi sur deux autres sujets :

- Quelle collectivité territoriale sera en mesure de porter cette candidature à l'UNESCO ?

- Quelles règles de fonctionnement pour le futur UNESCO-GEOPARK?

B. Situation financière

SITUATION FINANCIERE		
Solde banque au 01 janvier 2021		7 910
TOTAL ENCAISSEMENTS		182
Cotisations et dons perçus pour 2022		
TOTAL DECAISSEMENTS		- 5 006
Locations	-250	
Sericoncept	-3 261	
Assurance	-126	
Frais hébergement site	-144	
Cabinet d'exertise comptable 2020	-1 000	
Frais banque et poste	-225	
SOLDE DE TRESORERIE PREVISIBLE 18/12/2022		3 086

PRECISION : les cotisations de 2022 sont rentrées fin d'année 2021 et sont déjà décomptées dans le solde de la banque au 01.01.2022

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

Perspectives 2023 :

Encore une fois, en 2022, du fait des contraintes sanitaires et des campagnes électorales nous n'aurons pas pu développer nos actions comme nous l'avions espéré et prévu lors de l'assemblée générale de fin 2021.

Il nous faudra, en 2023, réaliser ce qui aurait dû l'être précédemment.

A savoir :

- rajouter le volet « archéologie » aux données scientifiques.
- convaincre des élus varois, responsables de collectivités territoriales, de soutenir notre candidature au label et de la porter à l'UNESCO.
- reprendre nos activités de communication et de promotion du projet (campagnes médias, débats publics et conférences, diffusions d'éditions...etc).
- solliciter des participations financières indispensables pour la conduite de ces actions : mobilisation des populations, partenariats d'entreprises et, si possible, subventions publiques.

Nous tenons à remercier, encore une fois et très chaleureusement, nos partenaires scientifiques qui composent le « Conseil d'orientation scientifique et culturel » pour leurs travaux au service de notre territoire.

Ils ont permis que soient rassemblées, de façon inédite, des données géologiques, paléontologiques, minières et minéralogiques qui, au-delà du fait d'établir les bases scientifiques indispensables à notre candidature à l'UNESCO, constituent un patrimoine de grand intérêt pour le territoire Maures-Estérel.

Ces supports sont aujourd'hui matérialisés par l'édition de 50 brochures avec leurs clés USB ainsi que de 100 flyers qui ont été actualisés.

Nous proposons que ces derniers puissent, accompagnés d'un mot de circonstance, constituer notre carte de vœux pour 2023.

Quant aux brochures, nous envisageons de les remettre en mains propres aux interlocuteurs que nous rencontrerons dans les mois à venir et nous commencerons à en diffuser la version web à certains contacts ainsi qu'à nos adhérents, après cette Assemblée générale.

Montants de versements, cotisations et dons pour l'année 2023

En sollicitant les 20.000€ de subventions à la Région en 2018, nous avons fait état d'un budget prévisionnel de dépenses de 69.000€, pour finaliser notre dossier de candidature sur 2 années.

Or, si, à partir de Novembre 2017, date de la relance de notre dossier de candidature, l'année 2018 et le début de 2019 auront été productifs (Convention avec le CNRS et l'Université de TOULON, création du COSC, visite des UNESCO-GÉOPARKS du Nord-Vietnam, accueillis et guidés par Guy Martini, alors président du Conseil mondial des UNESCO-GÉOPARKS), les 3 années suivantes l'auront été beaucoup moins.

En effet, du fait des crises sanitaires à répétition (Covid 19) et des campagnes électorales successives, nous n'aurons pu organiser les rencontres avec les élus et les décideurs économiques comme nous l'aurions voulu et nous aurons été contraints d'annuler des réunions publiques que nous avions programmées.

Du coup, des recettes que nous avions prévues n'ont pu être encaissées.

Il va donc nous falloir reprendre nos appels : cotisations citoyennes, participations d'institutions et d'organismes, partenariats d'entreprises, voire subventions publiques.

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

Pour cela, des contacts ont déjà été pris, ces dernières semaines, avec des décideurs économiques et des élus.

Par ailleurs, un courrier va être adressé au Président de la Région pour lui demander d'accepter un report d'une année supplémentaire (en 2023) du délai de bouclage de notre dossier.

Dans ce même cadre de nos obligations financières et pour mieux répondre à nos engagements budgétaires vis-à-vis de la Région, la question se pose de savoir si notre association pourrait porter en actif dans ses comptes, la valorisation estimée de la brochure et des supports de promotion qu'elle a fait réaliser.

Avant d'entreprendre une étude juridique à ce sujet, ce sera, tout d'abord, à nos partenaires scientifiques, auxquels nous devons les bonnes bases argumentaires de notre dossier, de répondre à cette question

Cotisations :

Compte-tenu des dépenses importantes engagées pour réaliser les supports de promotion et du fait que nos appels à adhésions auront été limités ces deux dernières années, le Bureau propose d'en augmenter le montant à :

- 30€ par personne
- 45€ pour un couple

Participations/commerçants, artisans, agriculteurs, professionnels libéraux : 150€

Participations/institutions et organismes : 200€

Contributions/entreprises : sous forme de conventions de collaboration ou de simples dons : sur une base qui restera à définir lors de nos prochaines rencontres avec des chefs d'entreprises.

Subventions communales : les montants, rapportés au nombre d'habitants, en seront débattus lors des échanges avec les Maires que nous rencontrerons.

A l'unanimité sont adoptées les propositions présentées.

Ouverture des débats :

Mme Christine Amrane informe l'assemblée de la volonté du nouveau **Président du Conseil départemental, Jean-Louis Masson**, de soutenir et de relayer notre association dans ses démarches. Elle précise qu'elle préside la Commission Europe du Conseil Départemental et qu'à ce titre, elle va étudier quels seraient les éventuels dispositifs et opportunités pour aider financièrement l'association.

Elle précise aussi qu'au cours du premier trimestre 2023, un **Comité de pilotage** va être programmé par le Conseil Départemental avec notre association, pour l'élaboration d'un plan d'actions.

Jean-Michel Couve remercie **Mme Amrane** pour ces informations.

Il précise qu'effectivement **Jean-Louis Masson** l'a reçu chaleureusement quelques jours après son élection et qu'il l'a assuré du vif intérêt qu'il porte à notre projet de candidature au label « **UNESCO-GEOPARK /Maures-Estérel** » dont le périmètre représente le tiers de la

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

superficie du Var en son « Cœur » et la moitié avec l'extension à ses « Portes ».

Ainsi, en **2023**, le **Conseil départemental du Var va travailler avec notre association et son Conseil d'Orientation Scientifique et Culturel (COSC), afin de concevoir ce que pourraient être les contours d'une Préfiguration du futur Géoparc/ Maures-Estérel et déterminer comment va se constituer et fonctionner la future structure porteuse du projet.**

Dans cette perspective et comme le prévoit le cahier des charges de l'UNESCO pour les Géoparcs, notre association devra reprendre son plan d'actions établi pour 2022, qui n'a pu totalement aboutir, du fait des contraintes liées à la pandémie de COVID et aux différentes campagnes électorales.

Ce programme va nous amener à rencontrer les habitants du territoire, les forces économiques, ainsi que les élus et à les sensibiliser sur l'opportunité et le grand intérêt pour notre département de créer, dans un premier temps, un Géoparc pour, ensuite, en soumettre les richesses et les atouts aux experts de l'UNESCO aux fins d'obtenir leur labellisation.

Nous leur ferons valoir les retombées à en attendre, tant sur le plan d'une reconnaissance qualitative de notre identité et de nos modes de vie, que sur la valeur ajoutée au plan économique, notamment dans le développement d'une activité touristique durable, à l'année.

Jean-Michel Couve informe l'assemblée que la **Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur**, nous avait accordé en octobre 2019 une subvention de **20 000 Euros**, matérialisant, ainsi, les soutiens à notre projet de son **Président, Renaud Muselier et son Vice-Président François De Canson.**

Cette subvention était conditionnée à la réalisation d'un budget prévisionnel de dépenses de 69.000 euros, étalées sur deux ans.

Mais pour dépenser une telle somme, encore aurait-il fallu pouvoir encaisser le même montant en recettes et sur la même période de 2 ans (par participations, dons, subventions ou autres)

Or, depuis le début 2020, les crises sanitaires/ Covid récidivantes nous ont empêché de reprendre les contacts avec les entreprises et les réunions publiques qui auraient été nécessaires pour solliciter et obtenir les moyens financiers que nous avions prévus.

De plus, notre démarche a été fortement freinée par la répétition des campagnes électorales (municipales en 2020 ; départementales et régionales en 2021 ; présidentielles et législatives en 2022) qui ont particulièrement mobilisé les élus avec lesquels nous devons échanger.

Au total, nous n'avons pu satisfaire aux engagements financiers que nous avons pris vis-à-vis de la Région alors qu'elle nous a versé une 1^{ère} tranche de subvention de 10.000€ qui nous a, d'ailleurs, permis d'assumer la charge d'une Convention de collaboration avec la CNRS.

Dans ces conditions, nous allons devoir solliciter de la Région une nouvelle prorogation d'un an (d'Octobre 2022 à Octobre 2023) le bouclage de notre opération, objet de notre demande de subvention. C'est ce que JM. Couve et B. Mignucci expliqueront à F.de Canson qu'ils devraient rencontrer le 04/01 prochain.

Grâce aux travaux du COSC et, plus particulièrement de **JM.Lardeaux, M.Corsini, P.Laville, J.Féraud et S.Giner** nous disposons, aujourd'hui, d'un document sous forme de brochure qui rassemble les données scientifiques susceptibles de fonder et de valider notre candidature aux yeux des experts de l'UNESCO.

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

Cette matérialisation de notre projet constitue un patrimoine de grande valeur pour le territoire et le département. Nous devons en remercier chaleureusement nos partenaires du COSC. Pour autant, la question se pose de savoir si nous pouvons le porter comptablement à l'actif de notre bilan et le faire valoir auprès de la Région.

Georges Taillade, Secrétaire adjoint de MDD, indique que les participations et les investissements réalisés bénévolement par les membres de l'association au service de son objet peuvent et, même, doivent, effectivement, être portés comptablement à l'actif du bilan.

JM. Couve lui demande d'approfondir ce sujet avec **Carole Blion**, comptable de MDD, Par ailleurs, sur ce point, il faudra tenir compte, aussi, des termes de la Convention de collaboration avec le CNRS et prendre l'avis des rédacteurs du rapport scientifique.

Jean-Michel Couve clôt alors l'Assemblée générale, 1^{ère} partie de la réunion de ce jour

oooooooooooooooo

2^{ème} PARTIE DE LA RÉUNION DU JOUR :

« Le label UNESCO-GÉOPARK, un label à portée de notre territoire, un label gagnant pour notre territoire »

JM.Couve salue et remercie de leurs présences **JM.Lardeaux**, enseignant en géologie à l'université de Nice-Côte d'Azur et Président du COSC ainsi que **M.Corsini** chercheur au CNRS, enseignant à l'Université de Nice-Côte d'Azur et **F. Jouliau**, maître de conférences à l'École des Hautes Études en Sciences sociales à Marseille, tous deux membres du COSC.

I) Les fondements scientifiques de notre candidature :

Modérateur JM.Lardeaux

Jean-Marc Lardeaux attire l'attention de l'assemblée sur le fait que le rapport rédigé par le COSC, présenté sous forme de brochure et intitulé « Données scientifiques fondant la candidature du territoire **Maures-Estérel**, au label **UNESCO-GEOPARK** » est un document évolutif.

Preuve en est la récente découverte de dix nouveaux sites paléontologiques et géologiques par **Stephen Giner** dans le **massif de l'Estérel**. Ils viendront compléter la liste des géosites déjà répertoriés.

Il souligne également, que le début de la période de référence caractérisant l'originalité de notre candidature et choisi précédemment (- **500 millions d'années**), vient de passer à – **650 millions**, en raison des récentes découvertes dans le **massif de l'Estérel**.

Par ailleurs, **Jean-Marc Lardeaux** précise que l'**UNESCO**, fin 2020, a modifié la grille d'auto-évaluation des candidatures au label, en rajoutant de nouveaux items et en affectant de nouveaux coefficients et des notes éliminatoires à plusieurs critères, rendant ainsi l'accès au label plus difficile.

Il présente à la salle les différentes grilles publiées par l'**UNESCO**.

Jean-Michel Couve lui demande si, selon lui, notre dossier de candidature demeure toujours accessible. **Jean-Marc Lardeaux** (par ailleurs expert auprès de l'**UNESCO**), tout en lui faisant valoir son devoir de réserve, lui répond qu' il mérite bien de concourir.

La question est posée ensuite de savoir quelles sont les règles de protection imposées par le label.

Michel Corsini répond que, contrairement aux Parcs nationaux et, même dans une certaine mesure, aux Parcs régionaux, ce label n'entraîne aucune contrainte supplémentaire pour le

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

territoire. Seuls les sites reconnus et répertoriés devront rester accessibles et protégés de façon pérenne, au moyen d'arrêtés de géotopes du Préfet, si nécessaire.

Jean-Marc Lardeaux précise que la demande doit en être faite auprès de **la DREAL**, par les Maires concernés, et/ou les propriétaires privés. Il s'agit d'un simple engagement à garder les lieux en l'état et permettre leur accessibilité.

M. Corsini commente un Power-point présentant :

- Qu'est-ce qu'un UNESCO-GÉOPARK ?
- Quels sont ses objectifs ?
- Les UNESCO-GÉOPARKS en France.
- La singularité de notre futur UNESCO-GÉOPARK.
- Les étapes franchies.
- Ce qui reste à réaliser pour notre candidature.
- 2 instances essentielles : le COSC et la structure porteuse.

(cf. POWER-POINT de M.Corsini)

S. Giner présente dix nouveaux et récents sites paléontologiques découverts avec **Mme L.Lassalle** sur le territoire et qui seront rajoutés au rapport.

(cf.POWER-POINT de S.Giner)

JM. Lardeaux présente le nouveau volet « archéologie » qui a été rédigé par **Didier Binder**, archéologue, directeur de recherches au CNRS et membre du COSC. Du fait du caractère très technique de ces textes, il nous en fera parvenir une version plus explicite pour les profanes. Puis, il détaille la nouvelle et plus complexe grille d'évaluation des candidatures prescrite par l'UNESCO.

(cf.POWER-POINT de JM.Lardeaux)

A la suite de cette présentation, **Jean-Michel Couve** demande à **Jean-Marc Lardeaux** si le COSC est prêt à continuer à nous accompagner dans le cadre du **Comité de pilotage que doit créer le Conseil Départemental du Var**.

Jean-Marc Lardeaux répond qu'il va consulter les autres membres du COSC, mais qu'à priori il ne devrait pas y avoir de problème, à partir du moment où le département deviendra la structure porteuse du projet.

II) Quelles retombées attendre de l'obtention du label :

Modérateur JM.Couve

Jean-Michel COUVE remercie **JM.Lardeaux**, **M.Corsini**, **P.Laville** et **S.Giner** pour leurs présentations des fondements scientifiques de notre candidature au label «UNESCO-GÉOPARK»(UG).

Ils ont établi le constat que cette candidature est bien fondée car basée sur des arguments scientifiques fiables aux yeux des experts de l'UNESCO.

Plus généralement, je tiens à les remercier chaleureusement pour leurs engagements à nos côtés, partageant ainsi notre volonté de mettre en valeur ce territoire Maures-Estérel au service de notre territoire.

Leurs travaux ont abouti à un rapport que nous avons fait éditer sous forme de brochure qui présente l'ensemble de leurs arguments géologiques, paléontologiques, minéralogiques et

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

miniers.

En apportant cette validation scientifique à notre dossier de candidature, ils gratifient d'un réel patrimoine notre association, les spécialistes des Sciences de la Terre et, au delà, l'ensemble du département du Var.

QUEL SENS DONNER A CE LABEL « UNESCO-GÉOPARK ?

Il s'agit du 4ème label de l'UNESCO. Après ceux du «Patrimoine mondial», du «Patrimoine culturel immatériel de l'humanité» et de la «Réserve de biosphère», il a été le dernier en date à être instauré, en 2015.

Et il l'aura été grâce à la détermination et à la ténacité des responsables du Géoparc de Haute-Provence.

Que sont les GÉOPARKS ? :

Ont obtenus le classement en GÉOPARCS dans le monde des territoires dont le caractère très singulier de l'assise géologique est reconnu scientifiquement.

Concernant, en général, les labels de «UNESCO », comme on le sait ils ne sont pas banals. Beaucoup de sites, de territoires et de modes de vie dans le monde le convoite et le monde entier en perçoit bien la signification en termes promotionnels.

Quant au label « UNESCO-GÉOPARK » (UG), il reconnaît et honore certains Géoparks dits « d'intérêt universel » en ce sens qu'ils :

- Affichent des traces bien visibles des étapes successives de l'histoire de la Terre.
- Bénéficient de richesses patrimoniales naturelles, matérielles et culturelles qualifiées d'exceptionnelles.
- Sont en capacité de profiter du label pour stimuler un développement durable de leurs territoires au service de leurs populations.

C'est bien notre cas, comme nous le montrent nos partenaires du «Conseil d'orientation scientifique et culturel » (COSC), présents aujourd'hui parmi nous et comme nous l'avait suggéré, dès 2012, Guy Martini, alors Directeur de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence. Il est devenu entretemps Président du Conseil mondial des UNESCO-GÉOPARKS. Il nous soutient.

Autant dire que nous sommes convaincus du bien-fondé de notre démarche.

QUELLES RETOMBÉES ATTENDRE DE L'OBTENTION DE CE LABEL ?

Elles sont de plusieurs ordres : territorial, promotionnel, économique, sociétal et éducatif.

- **Au plan territorial :**

L'ensemble Maures-Estérel (2.154 km²) représente plus du tiers de la superficie du Var, si on ne prend en compte que son périmètre du « Cœur » du futur Géoparc mais environ sa moitié (3.000 km²) si on y intègre aussi celui de ses « Portes ».
(cf. figures et tableaux/ Pages 23 à 26 de la brochure).

L'adoption sur ce vaste territoire d'un projet de mise en valeur partagé par l'ensemble des communes ne pourrait que favoriser, d'Est en Ouest et du Littoral au Centre-Var, l'unité du Département ainsi qu'une avantageuse cohérence dans son aménagement.

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

- **Au plan promotionnel :**

Il est évident que l'affichage d'une telle marque de reconnaissance de portée mondiale ne pourrait que qualifier son image et lui apporter plus-value et notoriété.

- **Au plan économique :**

Pour l'UNESCO, son label doit avoir aussi pour objet de stimuler les activités économiques d'un territoire reconnu comme Géoparc, dans le respect des règles environnementales prescrites dans son périmètre. Il s'agit, donc bien, de développement durable (c.à.d, liant développement économique, protection de l'environnement et équité sociale).

A ce sujet, il faut noter que le label ne crée pas, par lui-même, de contrainte environnementale supplémentaire. Il impose, seulement, le respect des règles qui y sont déjà prescrites. (cf. 1-les PNR)

- **L'intérêt de la mise en réseaux :**

Du fait de l'obtention du label, nous intégrerions les réseaux national, européen et mondial des UG (GGN) et pourrions, ainsi, entrer en contact quasi-direct avec les responsables des autres UG mondiaux (aujourd'hui 177 UG dans 46 pays au monde ; 7 en France ; 2 en Région PACA). Ce qui ne pourrait que favoriser l'ouverture à de nouveaux marchés pour nos entreprises et à de nouvelles clientèles pour nos acteurs du Tourisme.

- **Le «GéoTourisme»:** C'est le vocable donné par l'UNESCO à cette forme de Tourisme que l'Organisation tient à promouvoir par son label.

Il est fondé sur l'attrait des richesses géologiques, naturelles et culturelles du territoire concerné et intéresse, en premier lieu, les scientifiques, chercheurs et universitaires, experts en matière de Sciences de la Terre et de l'Homme dans son environnement et qui seraient susceptibles de venir découvrir nos sites géologiques, paléontologiques, archéologiques, minéralogiques et miniers.

Mais, plus généralement, bien d'autres visiteurs amateurs de lieux de nature, de culture et de patrimoines, à la recherche de nouveaux paysages et d'autres modes de vie.

Or, sur ces plans, comme nous le savons et le confirment nos experts, le territoire Maures-Estérel est particulièrement bien doté.

De plus, mettre en avant et promouvoir de tels atouts attractifs nous permettrait d'ouvrir d'intéressantes et nouvelles perspectives de développement pour les entreprises varoises car ce type de Tourisme, naturellement durable pourrait s'exercer sur les 4 saisons de l'année.

Or, on sait bien que, si le Var est un des premiers départements touristiques de France, ses activités dans ce domaine, s'exercent très majoritairement en périodes dites estivales.

En fait, il faut bien dire que nous pratiquons depuis longtemps et essentiellement, un tourisme balnéaire qui ne fructifie que 6 mois par an.

Justement, les 6 mois restants pourraient avantageusement être orientés vers ce GéoTourisme qui, en se développant, serait en mesure de créer plus d'emplois hivernaux et de générer de nouvelles richesses.

- **Les «GéoProduits»:** Les entreprises auront aussi la possibilité, si elles le désirent et par convention, de bénéficier de ce label de portée internationale.

Entrant dans le réseau mondial des «UNESCO-GÉOPARKS» (GGN), leurs productions industrielles, agricoles, artisanales, culturelles ou autres pourront profiter de contacts et d'échanges quasiment en direct avec un grand nombre de sociétés dans le monde.

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

- **Au plan sociétal :**

Il ne serait pas inintéressant, non plus, de proposer aux varois qui adopteraient ce label de s'approprier une identité reconnue dans le monde comme plutôt vertueuse.

- **Au plan éducatif :**

Un autre objectif déclaré par l'UNESCO au travers de ce label est de favoriser et de développer, pour les Jeunes, du Primaire à l'Université, les formations aux Sciences de la Terre et de l'Homme dans son environnement. Cette orientation éducative et scientifique serait d'autant plus intéressante pour nous qu'elle ouvrirait la voie à des qualifications à même de permettre des créations d'emplois nouveaux dans les domaines, non seulement de l'histoire de notre Terre mais, aussi, de l'évolution de l'Homme dans notre environnement méditerranéen.

Une telle somme d'avantages que pourrait nous procurer l'obtention de ce label confirme d'autant plus le bien-fondé et l'intérêt de notre candidature que, comme nous l'ont précédemment montré nos partenaires scientifiques, le territoire Maures-Estérel dispose de tous les atouts pour pouvoir y accéder.

QUELS MODES DE FONCTIONNEMENT POUR LE FUTUR « UNESCO-GÉOPARK » ?

Deux remarques liminaires à prendre en compte :

1) Notre association/Loi 1901 n'a pas vocation ni compétence à déposer notre candidature auprès de l'UNESCO. Seule une collectivité territoriale le pourra. C'est la raison pour laquelle, nous avons contacté, en 2018, le Conseil régional.

Par l'intermédiaire de F.de Canson, son Président R.Muselier, a bien voulu nous accorder une subvention qui nous a permis de cosigner une convention avec le CNRS.

Tout récemment, lors d'une rencontre avec JL.Masson, le nouveau Président du Conseil départemental, celui-ci nous a assuré de l'intérêt qu'il portait à notre projet et donné son accord pour que nous poursuivions nos échanges avec cette collectivité.

Il serait, pour nous, de la plus haute importance que le département reprenne ce dossier en main. Ce sera, maintenant, notre objectif.

2) Si une labellisation « UNESCO-GÉOPARK » marque une reconnaissance mondiale avérée d'une valeur toute particulière à un territoire, pour autant, elle ne lui crée pas de statut administratif ou juridique.(cf.2- les PNR)

Comme le recommande l'UNESCO, en qualité de candidat au label, ces dernières années, nous avons visité 3 UG : celui des Monts de l'Ardèche, ceux du Nord/ Vietnam (Cao Bang et Dong Van) ainsi que celui de Haute-Provence.

Nous avons toujours été très bien accueillis mais tout particulièrement, en 2020, à Digne où les responsables nous ont confié comment fonctionnait leur UG.

C'est sur la base d'une « Convention d'Entente Intercommunale », dispositif toujours en vigueur au Code général des Collectivité territoriales, qui prévoit que plusieurs intercommunalités peuvent s'entendre et cosigner des partenariats dans le but de développer un ou des projets d'intérêt commun.

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

Le périmètre de cet UG comprend 58 communes composant 2 intercommunalités (Provence-Alpes-Agglomérations et Communauté de communes du Sisteronnais-Buëch).

Les décisions annuelles d'actions sont prises, sur proposition de l'Entente, par les élus intercommunaux et, seulement mises en œuvre par l'équipe de l'UG.

Celle-ci ne constitue pas une entité administrative ; elle n'agit qu'en tant qu'animatrice du label et gestionnaire des seuls budgets de fonctionnement qui sont alloués à l'Entente.

Pour donner une idée du niveau des dépenses annuelles de fonctionnement de cet UG (auquel, il faut le rappeler, on doit la création des Géoparcs dans le monde, qui aura, aussi, été le 1er UG et qui demeure leur siège mondial) et selon les informations que le directeur a bien voulu nous communiquer, en 2019, ce budget de fonctionnement s'établissait à environ 230.000€. Ce qui, compte-tenu du nombre et de l'importance des actions entreprises au service de leur territoire, n'est réellement pas excessif.

Un tel dispositif pourrait parfaitement s'appliquer à notre territoire Maures-Estérel.

En effet, son périmètre intègre, en totalité ou en partie, plusieurs intercommunalités qui pourraient créer entre elles une « Entente intercommunale » dont l'objet serait de gérer, animer et promouvoir le label.

Étant bien entendu que les orientations à prendre et les actions à entreprendre sur le périmètre resteraient à la seule charge des élus des collectivités.

Il faut préciser que ce mode de fonctionnement que nous venons de présenter n'est qu'une proposition. Ce sera à la collectivité territoriale qui portera ce dossier pour le proposer aux experts de l'UNESCO d'en décider.

Quant à nous, nous pouvons être fiers de tout le travail que nous avons entrepris et des avancées que nous avons accomplies depuis 2017.

Je tiens à remercier tous mes collègues associé(e)s, en particulier ceux du Groupe/Action qui ont bien voulu m'accompagner au plus près.

Conformément au principe édicté par l'UNESCO, selon lequel un projet de Géoparc doit être conçu, certes, avec l'accord des élus mais, d'abord, en prise direct avec les populations et les actifs du territoire, nous avons le sentiment d'avoir rempli notre devoir associatif à son service.

Nous restons, bien sûr, fermement mobilisés sur le sujet mais nous formons le vœu que le Conseil départemental soit maintenant intéressé à s'en saisir, en qualité de collectivité porteuse.

oooooooooooooooo

Un débat s'instaure sur le thème des retombées pour le territoire, en termes d'image et de notoriété, d'activités économiques au travers d'un développement durable (GéoTourisme, Géoproduits) et de Formations aux Sciences de la Terre et de l'Homme dans son environnement méditerranéen

Bernard Mignucci, Vice-président de MDD précise à propos des Géoproduits, que, lors de la visite effectuée, en 2020, par quelques membres du Groupe/Action de l'association, à l'UNESCO-GEOPARK de Haute Provence, à Digne (le premier UNESCO-GEOPARK

Contact : contact@maures-developpement.fr ou couve.jean-michel@wanadoo.fr

Siège social : 10, rue de Pontevès 83680 La Garde Freinet

mondial) son directeur a évoqué la création d'un réseau de **130 partenaires (commerçants, artisans, industriels, agriculteurs)** bas-alpins , labellisés et faisant commerce « in-situ » et/ou en exportation, auprès de plus de 165 UNESCO-GÉOPARKS dans plus de **40 pays au monde**, grâce au fonctionnement en réseau, de ce label.

Il souligne également, concernant **le GéoTourisme**, que notre territoire bénéficie, en quantité et en qualité, d'une offre en hébergements diversifiée, que beaucoup de Géoparc nous envieraient.

Jean-Marc Lardeaux confirme que cette offre constitue en effet « **un plus** » dans les critères d'évaluation au label.

Georges Franco souligne le fait que de telles promesses ont déjà été faites depuis longtemps sur ce projet, sans que réellement aucun engagement n'ait été pris par des responsables politiques. Il se pose, aussi, la question de savoir qui pourrait être en mesure de décider de la création d'un Géoparc varois avant que celui-ci ne pose sa candidature à l'UNESCO.

Mme Martine Arenas, Conseillère départementale, déléguée avec Mme Ch.Amrane par le président du Conseil départemental, Jean-Louis Masson, pour le représenter, lui répond que **le Conseil Départemental du Var**, étant prêt à porter ce projet, c'est lui qui pourrait en décider.

Mme Christine Amrane rappelle à l'assemblée qu'elle fera en sorte qu'un Comité de pilotage soit bientôt créé par le Conseil départemental pour faciliter la poursuite de l'action, en relation avec MDD qui continuera à y participer.

Elle précise que **JL.Masson** a désigné 4 élus départementaux pour s'en occuper : **elle-même, Mme Arenas, Guillaume Decard** (adjoint de **Frédéric Masquelier**, maire de St Raphaël, président de l'Agglomération Estérel-Côte d'Azur et responsable du Tourisme 83) ainsi **qu'une autre conseillère départementale de l'Ouest-Var**.

La séance est levée à 13 heures.

oooooooooooooooo